



Arrêter en possession de 12g de cannabis

Par **Simba13**, le **03/03/2017** à **00:34**

Bonjour,

Mon copain c'est fait arrêter par la douane avec 12 grammes de shit d'une valeur réel de 80 €, le gendarme à marqué sur la feuille de contravention que la valeur saisie n'était que de 40 €. Il a du payer une amende immédiate de 30 € et le douanier lui a dit que c'était au tribunal de décider si il serait convoqué ou pas. Il n'a aucun antécédent judiciaire. Que risque t-il vraiment ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/10/2018** à **19:25**

Bonjour

S'il est convoqué, ce qui n'est pas certain, on va lui faire comprendre que ce n'est pas bien.

Il aura un rappel à la loi.

ET ET ET attention à la récidive, c'est beaucoup plus douloureux.